

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2016**

Absents : Emmanuel MAREIX, Alain Jean dit MARTINEAU, Sébastien CORNU pouvoir à Sébastien PAJOT

Madame Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 17 octobre 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – CCPA

Le compte-rendu du conseil communautaire du 19 octobre 2016 ne fait l'objet d'aucune observation.

3 – Décisions prises par délégation

Par délibération du 7 avril 2014 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Décisions du Maire

- Goudronnage de la liaison douce située entre le restaurant scolaire et la mairie par l'entreprise SEDEP dans le cadre du marché voirie.

4- Délibération

4.1 Locaux techniques : validation devis SARL LES ENDUITES CHAPELLOIS

Monsieur le Maire soumet le devis de l'entreprise Les Enduits Chapellois portant sur la fermeture de la partie vitrée donnant chez Monsieur et Madame GABORIEAU pour un montant de 622,32 euros HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de VALIDER le devis de l'entreprise Les Enduits Chapellois. Il décide par ailleurs de choisir la couleur grise pour la toiture.

4.2 Lotissement « La Croisée » : Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de terrains

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2016, le conseil municipal avait décidé de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles cadastrées section B n° 410, 411, 640, 641, 643 pour 20 575 m² appartenant à l'indivision Mestre, les négociations engagées depuis 2012 n'aboutissant pas.

Monsieur le Maire précise qu'il a prévu la création d'un budget annexe « La Croisée » voté le 21 mars 2016 qui regroupera l'ensemble des opérations à venir et que les études nécessaires au montage du dossier ont été confiées au cabinet GEOUEST 26 rue Jacques Yves Cousteau 85009 LA ROCHE SUR YON.

Les études à mener nécessitant l'accès aux terrains appartenant à l'indivision MESTRE, la commune a sollicité le Préfet qui a autorisé par arrêté n°16-DRCTAJ/1-372 du 4 juillet 2016 les agents du cabinet GEOUEST à pénétrer dans les propriétés privées.

Considérant le refus des propriétaires, indivision MESTRE, de céder à la commune les parcelles précitées absolument nécessaires à la réalisation du projet,

Considérant l'estimation des Domaines en date du 5 juillet 2016,

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise foncière complète du foncier pour la faisabilité d'une opération d'aménagement ayant un caractère général,

Considérant que la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition des immeubles,

Considérant que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune permet de la mettre dès maintenant à exécution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L 11-1 et R 11-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-1,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir les parcelles sus mentionnées en engageant et poursuivant le cas échéant, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition

par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation des parcelles section B n°410, 411, 640, 641, 643 appartenant à l'indivision MESTRE,

- Précise que les dépenses afférentes seront inscrites au budget annexe « La Croisée »,
- Demande l'intervention par le préfet des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire nécessaires pour l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité du projet et de cessibilité,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour la suite de la procédure, notamment de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un lotissement ainsi que l'enquête parcellaire et, plus généralement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.3 Renouvellement convention d'entretien pour la gestion des espaces naturels sensibles.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles « Lac du Jaunay » qui a pour objet de définir les engagements des partenaires pour la surveillance, l'entretien, la gestion et la protection des espaces naturels sensibles, propriétés du département, et situés sur le territoire de notre commune. La convention est fixée pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire précise que la commission permanente du conseil départemental a approuvé dans sa séance du 17 juin 2016 ladite convention et le montant de la participation financière allouée à notre commune au titre de 2016 d'un montant de 26 790 € sous réserve de justification des travaux.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la convention de partenariat fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles « Lac du Jaunay » pour 3 ans et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

5 – Questions diverses

- ❖ Paysage de notre commune
 - Remise des récompenses du CAUE le 17 novembre 2016 départ 17h20
 - Remise des récompenses aux lauréats communaux le 24 novembre 2016 avec accueil des nouveaux arrivants à 19h00.
 - Remise des récompenses à La Communauté de Communes le 25 novembre 2016 à 18h30
- ❖ Réunion Haut-Débit le lundi 21 novembre 2016 à 18h30.
- ❖ Enquête publique parc éolien NORDEX aura lieu du 16 novembre au 16 décembre 2016. Permanences à Coëx et La Chapelle-Hermier. Une délibération sera à prendre au cours de l'enquête publique et au plus tard quinze jours après la fin de l'enquête.
- ❖ Invitations diverses
 - Ste BARBE : invitation à la cérémonie le 10 décembre 2016 à Apremont à 10h30
 - Réunion SYDEV : le 2 décembre 2016 à 18h00 à Talmont Saint Hilaire
 - Soirée CAUE : conférence débat sur le projet de revitalisation du centre bourg le 8 décembre 2016 à 18h30.
 - Journée zéro phyto : le 2 décembre 2016
 - Inauguration 2 x 2 voies : le mardi 22 novembre 2016 Challans-Aizenay.
- ❖ Réunion des commissions
 - Réunion de réseau de la Mission Locale à La Chapelle-Hermier le 5 décembre 2016 à 18h30.
 - Commission Finances le lundi 5 décembre 2016 à 20h00.
- ❖ Point sur les chantiers en cours
 - Lotissement Le Hameau du Verger : La moitié des trottoirs a été réalisée. On estime une fin de chantier début décembre.
 - CCU : les aménagements sont réalisés. Parcours de santé terminé. Tables et bancs posés.
 - Chemins Garreau et le chemin de la Guillonnière. Fait. Il reste à élaguer. Une haie à planter dans le hameau du verger.

Clôture de la séance à 23h00.

Prochaine réunion le lundi 12 décembre 2016